

Les subsides

Pour conclure, je voudrais que le gouvernement fédéral prenne des initiatives concrètes. Il devrait accorder une plus grande priorité à la signature de ces ententes fédérales-provinciales. Nous voulons qu'il accorde plus d'importance aux programmes visant à mettre au point des moyens non chimiques de lutter contre la maladie ou les insectes. La recherche a fait beaucoup de progrès dans ce secteur. Les Canadiens ont peur des produits chimiques qui sont toujours utilisés. Leurs craintes sont justifiées. Le Nouveau-Brunswick a poursuivi son programme de pulvérisations. Quand j'ai questionné le ministre à ce sujet ce matin, il n'a pas pu me fournir de précisions. Il aurait pu me citer bien des chiffres à l'égard d'autres programmes, mais aucun sur celui-là. Cela m'a fait comprendre que la recherche sur les moyens non chimiques de lutter contre les insectes et les maladies n'était pas au centre de ses préoccupations. En tant que ministre de l'Environnement et ministre chargé du secteur forestier, cette question devrait le préoccuper doublement. Je voudrais que le cabinet lui accorde plus d'importance.

Enfin, je souhaiterais que le gouvernement fédéral apporte son concours aux initiatives coopératives dans le domaine forestier. Si la population de Honeymoon Bay ou de Mesachie Lake avait pu exercer un contrôle sur ses forêts, les aurait-elle laissés mourir en l'espace de 30 ou 40 ans, ce qui a fait de ces localités des villes fantômes? Je crois que la population de la région peut planifier une utilisation sage et rationnelle des ressources forestières. Les citoyens de Chemainus auraient-ils laissés leur scierie tomber en décrépitude pour pouvoir investir de l'argent dans l'Alabama comme l'a fait MacMillan Bloedel, ou n'auraient-ils pas plutôt entretenu une scierie moderne qui fonctionnerait toujours aujourd'hui s'ils avaient participé à sa gestion?

J'aimerais voir des fonds fédéraux investis dans des coopératives communautaires dans tout le secteur de l'industrie forestière. Enfin, nous demandons la mise en œuvre d'une stratégie industrielle permettant de créer le plus d'emplois possible par arbre. Nous devrions fabriquer du matériel d'exploitation forestière au Canada et nous ne devrions pas exporter de grumes. En conclusion, nous voulons que l'on donne plus de priorité à la première industrie du Canada.

Le président suppléant (M. Blaker): Questions, observations, réponses? Poursuivons le débat.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer à un débat sur nos ressources. Pour les raisons habituelles, lorsque nous abordons ce sujet, tous les partis ont tendance à présenter une argumentation constructive; nous comprenons instinctivement qu'en liquidant nos ressources, nous faisons figure de pays en voie de développement. Nous nous rendons compte également qu'un jour ou l'autre nous atteindrons à un plus grand équilibre entre l'exploitation de nos ressources et un secteur secondaire ajoutant à la valeur de nos biens et services.

Mes observations d'aujourd'hui porteront sur des questions qui, sauf erreur, n'ont pas été abordées par d'autres députés. Je parlerai principalement de l'un de nos secteurs primaires les plus éprouvés. Bien sûr, je fais allusion au secteur minier. Au cours de notre histoire, nous avons généralement eu de bonnes

lois fiscales dans ce domaine. C'est pourquoi les Canadiens ont donné l'exemple au reste du monde dans la façon d'exploiter des mines avec un minimum de frais et un maximum de productivité. La situation a cependant bien changé à cet égard et ce, pour plusieurs raisons.

● (1740)

Permettez-moi de faire un bref historique. Jusqu'en 1971, grâce à une exonération de trois ans de l'impôt fédéral dans le cas des mines capitalistiques, c'est-à-dire toutes, notre secteur minier a été le plus efficace et le meilleur du monde. Profitant d'un régime de faveur qui a duré 50 ans, notre secteur minier a prospéré. C'est alors qu'est arrivée la Commission Carter qui a recommandé que tous les risques soient traités sur un pied d'égalité et que les encouragements fiscaux accordés au secteur minier lui soient retirés.

Avant que le gouvernement fédéral n'intervienne, les gouvernements provinciaux ont profité de l'augmentation des prix des produits miniers sur les marchés mondiaux. Ils ont donc doublé, triplé, et, dans certains cas, quadruplé leurs impôts. Le gouvernement fédéral s'est offusqué de cette situation et, dans le budget Turner de 1974, il a rendu non déductibles les taxes et redevances provinciales. Les mines canadiennes ont alors été victimes de la double imposition. Elles ont toutes été durement touchées par cette décision, mais ce sont les mines de la Colombie-Britannique dont le minerai est à faible teneur qui l'ont été le plus. Ce doublement et ce triplement malheureux des taux d'imposition au niveau provincial et la décision de rendre les impôts provinciaux non déductibles ont eu pour effet de stopper net l'exploitation minière dans le secteur des métaux communs et des minéraux à faible teneur.

Depuis ce temps, deux provinces, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont réduit leur impôt quelque peu. Cependant, le processus de retour à la normale a été interrompu par la mise en œuvre de la politique énergétique nationale qui, à compter de 1974, a empiété sur le droit des provinces de posséder ces ressources et de les utiliser à des fins provinciales par le biais de la loi sur l'administration du pétrole et, plus tard, du Programme énergétique national.

Tout cela est de l'histoire maintenant. Quand cette question a été soulevée à la Chambre en 1973 et en 1974, le titulaire du nouveau ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'honorable Donald Macdonald, et le ministre des Finances d'alors, l'honorable John Turner, ont donné leur aval à l'analyse quantitative que j'ai présentée à la Chambre. Ils ont alors créé un comité, appuyé par les gouvernements de toutes les provinces et installé à l'Université Queen, qui a présenté un rapport il y a deux ans. Je n'ai jamais entendu un seul ministériel en mentionner l'existence. Pourtant, ils le connaissent et je sais que le ministre est au courant.

Je trouve extrêmement étrange que deux ministres importants admettent qu'il n'y a aucun avenir pour le secteur minier, puis forment un comité pour étudier la question. Vous pouvez obtenir à la bibliothèque un exemplaire de ce rapport sur l'incidence de l'imposition sur l'exploitation des métaux communs, appuyé financièrement par les deux niveaux de gouvernement.